

DE000036.08-2023  
République Française  
Département de l'Isère

|               |    |
|---------------|----|
| Membres       | 23 |
| En exercice : |    |
| Présents :    | 16 |
| Absents :     | 7  |
| Votants :     | 19 |
| Pour :        | 18 |
| Contre :      | 0  |
| Abstention :  | 1  |

## Commune de Arandon-Passins

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil vingt-trois le 2 août à dix-neuf heures trente**, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de **Mme SANDRIN Maria, élue Maire**.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 21 juillet 2023

Présent(e)s : Mesdames, Messieurs : Maria SANDRIN, Vincent LIENARD, Véronique GROS Alexia FARGE, Grégory PINET, Dominique SOLANO, Guillaume LIAUZUN, Muriel RADIX, Alexandre BOITTIAUX, Fabienne DUPUY, Sylvain JUPPET, Sylvie MONTERO, Michel HANNI, Jean Paul COTTIER, Chloé VIAL, Sylvain LONGUET

Absents excusés : Mesdames, Messieurs : Marilyn SERRANO (pouvoir à F. DUPUY), Dimitri CASTELANT (pouvoir à S ; MONTERO), Sophie DE ARAUJO (pouvoir à M. HANNI)

Absents : Mesdames, Messieurs : Cédric THIEVANAZ, Bruno GENEVAY, Aurélie BENEDETTO, Pamela D'URBANO.

Mme Véronique GROS a été élue secrétaire de séance

#### **OBJET : ADOPTION DU PROCES VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL**

Madame le Maire informe l'Assemblée qu'il y a lieu d'approuver le Procès-Verbal de la séance précédente du Conseil Municipal,

Vu le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 30 mai 2023 adressé aux Conseillers Municipaux le 5 juin 2023,

Compte-tenu des potentielles observations faites en séance qui seront dûment notées sur le document,

Madame le Maire propose à l'Assemblée d'approuver ledit document,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 18 voix pour, 0 contre et 1 abstention**

APPROUVE le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 30 mai 2023

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
SANDRIN Maria

